

# Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik

Suchabfrage	<b>24.04.2024</b>
Thema	<b>Keine Einschränkung</b>
Schlagworte	<b>Energieeffizienz</b>
Akteure	<b>Bern</b>
Prozesstypen	<b>Keine Einschränkung</b>
Datum	<b>01.01.1965 - 01.01.2022</b>

# Impressum

## Herausgeber

Année Politique Suisse  
Institut für Politikwissenschaft  
Universität Bern  
Fabrikstrasse 8  
CH-3012 Bern  
[www.anneepolitique.swiss](http://www.anneepolitique.swiss)

## Beiträge von

Ackermann, Marco  
Caretto, Brigitte  
Freymond, Nicolas  
Mach, André

## Bevorzugte Zitierweise

Ackermann, Marco; Caretti, Brigitte; Freymond, Nicolas; Mach, André 2024.  
*Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik: Energieeffizienz, Bern, 1988 - 2019*. Bern:  
Année Politique Suisse, Institut für Politikwissenschaft, Universität Bern.  
[www.anneepolitique.swiss](http://www.anneepolitique.swiss), abgerufen am 24.04.2024.

# Inhaltsverzeichnis

<b>Allgemeine Chronik</b>	1
<b>Infrastruktur und Lebensraum</b>	1
Energie	1
Energiepolitik	1
Wasserkraft	2
Kernenergie	2
Alternativenergien	3

## Abkürzungsverzeichnis

<b>UREK-NR</b>	Kommission für Umwelt, Raumplanung und Energie des Nationalrates
<b>BFE</b>	Bundesamt für Energie
<b>UREK-SR</b>	Kommission für Umwelt, Raumplanung und Energie des Ständerates
<b>WWF</b>	World Wide Fund for Nature
<b>BWW</b>	Bundesamt für Wasserwirtschaft
<b>HEV</b>	Hauseigentümerverband Schweiz (Deutschschweiz & Tessin)
<b>BKW</b>	Bernische Kraftwerke
<b>KWO</b>	Kraftwerke Oberhasli AG

---

<b>CEATE-CN</b>	Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie du Conseil national
<b>OFEN</b>	Office fédéral de l'énergie
<b>CEATE-CE</b>	Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie du Conseil des États
<b>WWF</b>	World Wide Fund for Nature
<b>OFEE</b>	Office fédéral de l'économie des eaux
<b>APF</b>	Association des propriétaires fonciers (Suisse alémanique & Tessin)
<b>FMB</b>	Forces motrices bernoises
<b>KWO</b>	Forces motrices de l'Oberhasli SA (Kraftwerke Oberhasli AG)

# Allgemeine Chronik

## Infrastruktur und Lebensraum

### Energie

#### Energie

KANTONALE POLITIK  
DATUM: 10.02.2019  
MARCO ACKERMANN

Am 10. Februar 2019 lehnte das **Berner Stimmvolk** die **kantonale Energievorlage** knapp mit 50.6 Prozent Nein-Stimmen ab. Das neue Gesetz, gegen welches der Berner Hauseigentümergebund und Wirtschaftsverbände (Berner KMU, Handels- und Industrieverein des Kantons Bern) das Referendum ergriffen hatten, wollte die Energieziele des Bundes im Gebäudebereich auf kantonaler Ebene umsetzen. Das zentrale Ziel der Vorlage war daher, dass Gebäude im Kanton Bern mehrheitlich mit erneuerbaren Energien betrieben und besser vor Wärmeverlusten geschützt werden sollten. Bis 2035 sollten deshalb Gebäude für das Heizen mindestens 70 Prozent erneuerbare Energien nutzen, der gesamte Wärmeverbrauch sollte um 20 Prozent sinken und 80 Prozent des benötigten Stroms sollte aus erneuerbaren Energien stammen. Als konkrete Massnahmen sah das Gesetz vor, dass bei Neubauten ein Teil des Strombedarfs selber – beispielsweise mittels Fotovoltaikanlagen – produziert werden müsste. Zudem war vorgesehen, Gas- und Ölheizungen durch Heizungen mit erneuerbaren Energiequellen zu ersetzen und den Gemeinden mehr Autonomie bei der Ausgestaltung der Vorschriften für die Energienutzung zu erteilen.

Gegnerinnen und Gegner der Vorlage kritisierten, dass in den Gebäudeunterhalt schon heute auf freiwilliger Basis genug investiert werde und die Verlagerung gewisser Kompetenzen auf die Gemeinden zu einem Flickenteppich führe. Zudem gehe die Gesetzesänderung in Richtung eines Verbots der weit verbreiteten Ölheizungen und führe zu höheren Mieten, da Investitionen in Gebäude getätigt werden müssten. Befürworterinnen und Befürworter hingegen betonten die Wichtigkeit der Vorlage für das Klima und fügten hinzu, eine fortschrittliche und nachhaltige Energieversorgung fördere einheimische Energieträger und schaffe so Wertschöpfung im Kanton. Zudem könne mit dem Gesetz die Gemeindeautonomie gestärkt werden.

Bei den Abstimmungsergebnissen liess sich ein deutlicher Stadt-Land-Graben erkennen. Nur die Verwaltungskreise Bern-Mittelland und Biel verzeichneten ein Ja; in der Stadt Bern bejahten fast drei Viertel der Abstimmenden das Gesetz. Jedoch liess sich auch in kleineren Städten wie Langnau oder Burgdorf – nicht jedoch in der Stadt Thun – eine Mehrheit für die Vorlage finden. Die stärkste Ablehnung fand die Vorlage in ländlichen Gebieten, so im Berner Oberland und im Oberaargau. Die Abstimmung im zweitgrössten Kanton der Schweiz galt als Richtungsweiser für weitere Abstimmungen im Bereich Energie- und Klimapolitik in den Kantonen.

#### Kantonale Abstimmung vom 10. Februar 2019

Beteiligung: 37.9%  
Nein: 139'428 (50.6%)  
Ja: 136'230 (49.4%)

#### Parolen

– Ja: SP, CVP, BDP, EVP, GLP, GP, Jungfreisinnige, Naturschutzverbände  
– Nein: SVP, FDP, HEV<sup>1</sup>

#### Energiepolitik

PARLAMENTARISCHE INITIATIVE  
DATUM: 23.06.2008  
NICOLAS FREYMOND

À l'automne, la CEATE-CE a mis en consultation son avant-projet de loi concrétisant l'initiative cantonale déposée par le canton de Berne en 2005 (in. ct. 05.309), laquelle proposait d'introduire au niveau fédéral un système de bonus/malus à l'importation destiné à promouvoir les véhicules à moteur les plus efficaces sur le plan énergétique et les plus respectueux de l'environnement. Elle a en outre obtenu du plénum la prorogation du délai de deux ans prévu par la loi sur le parlement et devra présenter son projet d'ici à la session d'hiver 2010. Contrairement à la chambre du peuple l'année précédente, le Conseil des Etats a rejeté la motion Donzé (pev, BE) (mo. 06.3185) visant à inciter les cantons à prendre en compte la consommation dans le calcul de l'impôt cantonal sur les véhicules, afin de promouvoir les véhicules à faible consommation. Le plénum a suivi sa CEATE, qui a rappelé que le Conseil fédéral ne peut pas intervenir dans ce domaine de la stricte compétence des cantons. La CEATE-CN a pour sa part

obtenu du plénum la prorogation jusqu'à l'été 2010 du délai imparti pour lui présenter un projet de loi modifiant la loi sur le CO<sub>2</sub>, pour y introduire des incitations en faveur de mesures d'**économie d'énergie dans le bâtiment**, conformément au mandat défini dans l'initiative parlementaire Hegetschweiler (prd, ZH).<sup>2</sup>

### Wasserkraft

GESELLSCHAFTLICHE DEBATTE  
DATUM: 16.12.1988  
BRIGITTE CARETTI

Profitant des craintes suscitées par l'approvisionnement énergétique helvétique suite à l'abandon de Kaiseraugst, les partisans de l'énergie hydraulique ont fait valoir quelques projets. Ils ont été en cela appuyés par le Conseil national qui a adopté, sous forme de postulat, la motion Schmidhalter (pdc, VS) (Mo. 88.780) demandant une politique plus favorable en matière de centrales électriques. Ainsi, **les Forces motrices de l'Oberhasli (KWO)**, appuyées par celles du canton de Berne (FMB), **ont lancé un projet appelé «Super-Grimsel»**, qui multiplierait par quatre la capacité du lac artificiel existant (de 100 millions de m<sup>3</sup> actuellement à 410 millions). Le but de cet agrandissement spectaculaire résiderait dans l'«affinage d'énergie», c'est-à-dire la production de courant électrique de façon plus souple, principalement dans les périodes de forte demande. Cependant, la quantité nette d'électricité ainsi créée (après déduction faite pour le pompage) ne serait pas plus élevée que celle produite actuellement. Or, «Super-Grimsel» serait catastrophique pour l'environnement puisque le bassin d'accumulation noierait des zones particulièrement intéressantes de la plus grande réserve naturelle bernoise (forêt du Breitenwald, forêt d'arolles du Grimsel notamment). De surcroît – selon les opposants – en cas de rupture de la structure, les habitants de la vallée ne pourraient être évacués à temps. Les adversaires du projet s'opposent à son gigantisme, tant pour ses répercussions humaines et environnementales qu'énergétiques; les opposants sont la commune de Guttannen (sur le territoire de laquelle se trouve le Grimsel), le WWF, le Club alpin de Zofingue, la Fondation suisse pour la protection de l'environnement et l'aménagement du paysage ainsi que les Amis de la nature.<sup>5</sup>

BERICHT  
DATUM: 29.12.1990  
BRIGITTE CARETTI

La discussion concernant le projet, très controversé, d'extension des installations hydro-électriques du Grimsel (BE), s'est vue enrichie, en 1990, par **un rapport des offices fédéraux de l'énergie (OFEN) et de l'économie des eaux (OFEE)**. Selon celui-ci, cette construction serait conforme à ses buts puisqu'elle permettrait une meilleure utilisation du potentiel hydraulique, notamment par le transfert de la production énergétique de l'été vers l'hiver. Cependant, ces constats ne disent rien des répercussions de Grimsel-Ouest sur l'environnement ni de son adéquation avec les nécessités de l'approvisionnement helvétique. Néanmoins, fortes de ces positions, les Forces motrices de l'Oberhasli, instigatrices de ce dessein, ont décidé de poursuivre sa réalisation. Elles ont cependant requis un délai afin de procéder à des ajustements (notamment au niveau de certains captages et des bassins différentiels), qui devraient être intégrés à la demande de concession en 1991.<sup>4</sup>

### Kernenergie

VERWALTUNGSAKT  
DATUM: 24.12.1992  
ANDRÉ MACH

Au mois de décembre, **le Conseil fédéral a finalement décidé d'autoriser l'augmentation de 10% de la puissance du réacteur**, mais seulement pour une période de 10 ans. Pour justifier sa décision, le gouvernement a invoqué la dépendance accrue de la Suisse pour son approvisionnement énergétique. Il a ajouté que la sécurité de la centrale serait maintenue à son niveau actuel par la réalisation de travaux supplémentaires et que l'augmentation de la puissance du réacteur n'entraînerait qu'un très léger réchauffement de l'Aar. Les partis écologiste et socialiste bernois, ainsi que les organisations anti-nucléaires ont vivement déploré la décision du Conseil fédéral qui, selon eux, met en cause l'armistice énergétique issu des votations de 1990 et contourne le moratoire de dix ans contre la construction de nouvelles centrales nucléaires. Certaines organisations ont également annoncé leur intention de suspendre leur participation au programme «Energie 2000». Pour leur part, les FMB se sont déclarées satisfaites tout en regrettant la limitation à 10 ans.<sup>5</sup>

## Alternativenergien

Jusqu'à maintenant, l'énergie éolienne est restée très peu développée en Suisse. Quelques innovations semblent néanmoins voir le jour. Les forces motrices du nord-est de la Suisse ont décidé de **construire la plus grande installation éolienne de Suisse sur la commune de Fläsch** (GR) à près de 1000 mètres d'altitude. Les trois éoliennes de l'installation devraient produire 800'000 kwh par année (en comparaison, l'installation solaire du Mont-Soleil ne devrait en produire que 720'000). Dans le canton de Berne, des études ont été faites, qui indiquent que près de 2% de l'énergie consommée dans le canton pourrait être produite par des éoliennes; plus de 400 lieux propices à l'énergie éolienne ont été signalés. Pour l'instant, l'énergie éolienne est économiquement plus intéressante que l'énergie solaire.<sup>6</sup>

---

1) Bund, 27.12.18, 8.1.19; BZ, 10.1.19; Bund, 15.1., 18.1.19; BZ, Bund, 22.1.19; BZ, 24.1.19; TG, 28.1.19; BZ, 30.1.19; Bund, 31.1.19; BZ, 1.2.19; Bund, 7.2.19; BZ, Bund, 11.2.19; AZ, BZ, Bund, TG, 12.2.19; Bund, 19.2.19

2) BO CE, 2008, p. 1015 ; BO CE, 2008, p. 144 s.; FF, 2008, p. 8011; FF, 2008, p. 8011; BO CE, 2008, p. 144 s., 1015 et Annexes V, p. 10; BO CN, 2008, p. 1002.

3) Délib. Ass. féd., 1988, IV, p. 95; L'Hebdo, 4.8.88; Suisse, 30.8.88.

4) Presse du 16.1.90; Bund, 7.7., 9.8. et 29.12.90; 24 Heures, 30.7.90; NZZ, 14.8.90 (rapport des offices fédéraux); Lib., 29.10.90; BZ, 29.12.90.

5) Bund, 18.3 et 3.4.92; BZ et TW, 30.5 et 26.11.92; JdG, 17.9.92; TA, 12.10.92; presse du 15.12.92; WoZ, 18.12.92; Ww, 24.12.92.

6) Bund, 24.1.91; BaZ, 12.6.91; LNN, 17.6.91.